

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18327 - 71ÈME ANNÉE

Quel sera le prix de la canne l'année prochaine ?

Filière canne-sucre : l'incertitude augmente la tension



L'année prochaine, c'est la fin du quota sucrier. Toute une filière est dans le flou.

L'annonce de la libération cette année d'une nouvelle variété de canne à sucre a suscité des commentaires. La R587 produit plus de fibres, ce qui donne plus d'énergie pour fabriquer de l'électricité dans les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge. La teneur en sucre n'augmente pas dans les mêmes proportions, ce qui inquiète les planteurs.

La mise en culture cette année d'une nouvelle variété de canne à sucre a donné lieu à des commentaires des planteurs. La R587 est conçue pour augmenter le rendement en fibre, sans que la richesse en sucre croisse dans les mêmes proportions. Cela inquiète les planteurs, car ces derniers sont payés en fonction d'une part du tonnage livrée, et d'autre part selon la richesse en sucre du chargement. C'est le sucre qui constitue la somme la plus importante. Conséquence, si le tonnage augmente mais pas la quantité de sucre, alors la richesse diminuera. La hausse de l'un ne compensant pas forcément celle de l'autre. Rappelons que si la richesse en sucre d'une tonne de cannes est égale à 13, le planteur recevra pour cela une somme de 39,09 euros. À cela s'ajoute une somme d'un peu plus de 13 euros par tonne pour la bagasse, la fibre qui produit de l'électricité dans les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge.

2017 : fin de la garantie de vente

Cette inquiétude se place dans un contexte. En effet, le 11 juin dernier, Manuel Valls a signé avec la CGPER, la Chambre d'agriculture et le Syndicat du Sucre une Convention canne qui ne précise le prix de ce produit que pour les campagnes sucrières 2015 et 2016. Car en 2017, ce sera la fin du quota sucrier et donc de l'engagement de l'Union européenne d'intervenir pour acheter le sucre réunionnais qui n'aurait pas trouvé d'acheteur sur le marché européen. 2017 marque en effet le fin d'un principe fondamental : la garantie d'écouler tout le sucre produit à La Réunion à un prix rémunérateur pour l'usiner. De cette garantie découle le prix de la canne. Sur cette base, Tereos, la société propriétaire des deux dernières usines sucrières de La Réunion, achète l'intégralité des cannes à sucre récoltées par les planteurs réunionnais. En août 2014, François Hollande avait tenu un discours dans la cour de l'usine de Bois-Rouge. Il a alors indiqué qu'il n'était plus possible de revenir sur la fin du quota. Il avait aussi dit soutenir deux revendications de la filière : un relèvement à 128 millions d'euros de l'aide annuelle de l'État aux filières canne-sucre d'outre-mer, et l'exclusion du sucre roux de canne des négociations commerciales entre l'Union européenne et les pays tiers. Ce soutien se faisait à condition que l'Union eu-



Culture expérimentale de nouvelles variétés de canne à sucre à Ercanne.

ropéenne soit d'accord. À ce jour, pas de nouvelle d'un accord. La fin de l'intervention de l'Union européenne ouvre donc la plus grande période d'incertitude jamais connue pour la filière canne-sucre de La Réunion.

2017 : quel prix pour la canne ?

Car la Convention canne ne fixe pas le prix de la canne en 2017. C'est ce que dit ce paragraphe qui couvre les campagnes 2017-2018-2019-2020-2021 :

« Dans le cadre du bilan d'étape et du travail préparatoire engagé dès 2016, les orientations pour les années ultérieures seront définies par le Comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre. Une réflexion sera notamment engagée sur la base d'un travail d'analyse objective de la situation des planteurs et des sucreries afin d'assurer, avec le concours de l'État et de l'Union européenne, partenaires historiques de la filière, à la fois la pérennité et la rémunération des planteurs et de la compétitivité des sucreries, en ajustant les conditions économiques et financières ».

Tension compréhensible

Quatre mois plus tard, un communiqué commun du ministère de l'Écologie et de celui des Outre-mer faisait état d'un arrêté interministériel en date du 18 octobre 2015. Il confirmait la revalorisation de la prime bagasse, d'un montant total de 14,50 euros par tonne de canne à répartir entre les planteurs et l'usiner. « La revalorisation permettra de développer les énergies renouvelables et de conforter la filière canne-sucre-rhum-bagasse dans les outre-mer », précisait le communiqué. Le document ne mentionnait pas les aides promises par le président de la République en août 2014.

En ce début d'année 2016, le prix de la canne pour la campagne 2017 n'est donc toujours pas connu. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que la situation soit tendue et que la moindre annonce suscite de vives réactions.

M.M.

Édito

Quel Réunionnais défendra La Réunion aujourd'hui à Antananarivo ?

Aujourd'hui, une importante réunion se tient sous l'égide de la Commission de l'océan Indien à Antananarivo, capitale de Madagascar. Les représentants des ministres de l'Agriculture de la COI doivent présenter un programme d'autosuffisance alimentaire pour la région, aux côtés du partenaire : l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO). L'Union européenne est également associée à la démarche. Le Fonds européen de développement (FED) est sollicité pour le financement. Dans ses grandes lignes, ce plan régional de sécurité alimentaire vise à faire de Madagascar le « grenier » de l'océan Indien.

Cette nouvelle a été rendue publique le 8 janvier dernier à La Réunion, soit trois jours avant la rencontre, par un communiqué de la COI. Notre île fait partie de la COI, une organisation. L'origine de la COI se trouve dans la conférence des partis progressistes de l'océan Indien. Le Parti communiste réunionnais représentait La Réunion. Son premier mot d'ordre était de faire de l'océan Indien une Zone de paix. La conférence des partis progressistes de l'océan Indien réfléchissait aussi à la construction d'une organisation régionale. Les membres fondateurs furent Madagascar, Maurice et les Seychelles. La Réunion et les Comores ont été admises dans un second temps.

Cette adhésion suppose que les élus réunionnais s'impliquent dans les débats. Malheureusement, lors du Sommet de la COI de Moroni en 2014, le président de la Région n'était pas là, et

La Réunion ne figurait même pas dans la déclaration finale.

Maintenant, les Réunionnais apprennent l'existence d'un plan régional de sécurité alimentaire trois jours seulement avant sa présentation officielle. Le mois dernier, une campagne électorale avait lieu dans notre île pour élire les conseillers régionaux, personne n'a parlé de ce plan alors que la Région Réunion a des compétences dans les relations avec nos voisins. Même silence du côté du Conseil départemental, collectivité qui a la responsabilité de l'agriculture.

Ce silence signifie-t-il que les représentants des Réunionnais sont d'accord pour que Madagascar devienne le fournisseur de produit alimentaire de La Réunion et refusent de le dire publiquement, ou alors que ces mêmes représentants n'ont pas participé aux discussions ? En effet, un débat s'engage sur la place de La Réunion dans son environnement. Notre île sera-t-elle un marché lucratif pour les producteurs voisins au détriment des agriculteurs réunionnais, ou alors des complémentarités profitables à tous seront-elles recherchées ?

La responsabilité qui pèse sur les élus réunionnais est donc très lourde et en premier lieu sur la Région. La nouvelle vice-présidente déléguée à la Coopération sera-t-elle aujourd'hui à Antananarivo ? Qui défendra les intérêts des agriculteurs réunionnais ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Protection de la biodiversité

Mobilisation contre le massacre des éléphants et des rhinocéros

Lutte contre la criminalité sur les espèces sauvages : les experts de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se réunissent à partir d'aujourd'hui à Genève. Précisions du WWF.

Le Comité permanent responsable de la mise en œuvre de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) se réunit du 11 au 15 janvier à Genève. Avec un nombre record de participants et de sujets à l'ordre du jour – éléphants, rhinocéros, bois illégal – cette 66^e réunion du Comité doit être l'occasion de redoubler d'efforts pour faire face à l'aggravation sans précédent de la criminalité liée aux espèces sauvages et mettre un coup d'arrêt au braconnage.

30.000 éléphants tués chaque année

Alors que 30 000 éléphants d'Afrique sont braconnés chaque année, la lutte contre le commerce illégal d'ivoire sera à nouveau au cœur des discussions. A partir de mardi, le Comité se penchera notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux CITES pour l'ivoire par les 19 pays et territoires particulièrement impliqués dans ce commerce illégal.

Dans ses recommandations au Comité, le WWF demande à ce que la Tanzanie et le Mozambique précisent le calendrier de mise en œuvre de leur plan d'action et que le Nigéria, l'Angola et le Laos se mettent en conformité sous peine de sanctions.

Selon Carlos Drews, Directeur international du programme Espèces, « Les Plans d'action nationaux CITES pour l'ivoire sont une priorité pour le WWF parce que leur mise en œuvre aura un énorme impact sur le trafic d'ivoire et le braconnage de l'éléphant. Certains pays comme la Thaïlande ont fait des progrès, mais il est encore trop tôt pour affirmer que l'un d'entre eux en a fait assez. D'autres pays, à l'inverse, sont loin

d'être à la hauteur. »

Le Comité doit également aborder la question du braconnage des rhinocéros. Pour rappel, la Namibie a annoncé que 80 rhinocéros ont été victimes du braconnage en 2015, soit 25 de plus que l'année précédente. Pendant ce temps, l'Afrique du Sud aurait perdu plus de 1000 rhinocéros pour la 3^e année consécutive.

« Il est temps pour la CITES d'adopter pour les rhinocéros la même approche que pour les éléphants c'est-à-dire mettre la pression sur les pays les plus impliqués. Le Vietnam et le Mozambique doivent maintenant se mettre d'accord sur des plans d'action pour prévenir et lutter contre le trafic de cornes de rhinocéros. » ajoute Carlos Drews.

Commerce illégal du bois

Il sera également question du

commerce illégal des essences de bois de rose, d'ébène, de palisandre de Madagascar, du rôle de la corruption dans le commerce illégal d'espèces sauvages, de la réglementation du commerce de spécimens élevés en captivité, du renforcement de la législation nationale pour les espèces protégées, ou encore du commerce d'autres d'espèces comme les pangolins ou le guépard.

« Cette réunion du Comité permanent doit être l'occasion pour la France de poursuivre son combat contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages. Après avoir présenté, en décembre 2013, son plan national d'action de lutte contre le braconnage d'éléphants et contre le trafic d'ivoire, et soutenu différentes initiatives internationales telles que la Conférence de Londres (février 2014) ou la réunion de Kasane (mars 2015), la France a la capacité de peser dans les discussions. » rappelle Pascal Canfin, directeur général du WWF France.

Syrie : l'aide arrive enfin à 400.000 personnes assiégées

Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) a commencé à distribuer hier des secours vitaux aux milliers de personnes des trois zones assiégées de Syrie, dans le cadre d'une opération menée en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les Nations Unies.

Des convois transportant des vivres, des fournitures médicales, des couvertures et d'autres biens de première nécessité ont pu accéder à la ville de Madaya, dans le gouvernorat de Damas-Campagne, ainsi qu'à Foua et Kefraya, près d'Idlib. La communauté internationale avait manifesté une inquiétude croissante face aux souffrances endurées par les milliers de personnes se trouvant dans ces zones.

« L'opération a commencé et devrait se prolonger pendant quelques jours. C'est une ouverture très positive, mais il ne faut pas en rester à une seule distribution. Pour soulager les souffrances de ces dizaines de milliers de personnes, on doit avoir un accès régulier à ces zones », a expliqué Marianne Gasser, qui dirige la délégation du CICR en Syrie.

On estime qu'il y aurait 40 000 personnes environ à Madaya et quelque 20 000 à Foua et Kefraya. L'opération a été négociée par les Nations Unies et a obtenu l'accord des différentes parties sur le terrain. Dans le cadre de cette opération, le CICR se charge plus particulièrement de l'assistance médicale.

20 désemb

Bourbon pointu (8)

Au sortir de la ville, un colon parmi ses proches, le rejoignit :

« Paul, on me dit que tu te rends chez le Gouverneur ? »

-Oui.

«... Et que tu vas plaider la cause des esclaves.

-En effet.

- N'y vas pas... Accepte le système ou fais semblant : tu vas t'attirer des ennuis. »

Paul arrêta sa monture.

« Éric, je n'aime pas cette comédie. C'est toi qui devrais ne pas accepter.

-Tu sais bien, on n'a pas le choix. »

Paul fit repartir son cheval et lança :

« Si. On a toujours le choix. Quoi qu'on fasse on reste libre de ses décisions. Il faut juste avoir le courage de se mettre aussi haut qu'elles... »

-Rappelle-toi, reprit Éric, que le Gouverneur pacotille avec les Capitaines de vaisseau négrier. Il fait l'intermédiaire pour les gros colons en se réservant un solide droit de courtage. Tu n'as aucune chance !

-Je ne peux pas m'en abstenir... Merci en tout cas. »

En entrant dans Saint-Denis, Paul vit un arbre qui lui tendait les mains, qui le montrait du doigt, qui lui faisait des signes avec de grandes mains fines et blanches... Un arbre à mains accueillait les passants. Paul tira les rênes de sa monture pour regarder. Le tamarinier sur les branches desquelles des colons et des chasseurs de Noirs avaient fixé les mains coupées des esclaves marronnés dominait de sa stature altière les environs. Les esclaves se méfiaient de ces arbres qu'ils disaient possédés par les esprits. Les esprits des révoltés. Il n'était pas de bon augure de passer en dessous. Il faut dire que de temps à autre, une main décharnée en tombait en faisant un bruit d'os creux. C'était ce genre de fruits qui attiraient les martins piaffeurs et parfois les pangsues, si bien qu'il y avait souvent dans les branches à la brune un remue-ménage des plus sordides.

Recueilli, Paul passa en dessous.

Au Palais du Gouvernement, il sollicita une audience. Il patienta dans la salle des Pas Perdus, avant d'être introduit dans le bureau du Gouverneur.

« Bonjour, Monsieur de Miranville, nous avons entendu parler de vous. Vous êtes connu dans l'Est pour vos prises de parole en faveur des esclaves.

-Il est vrai..., Monsieur le Gouverneur, commença Paul.

-Je me permets de vous mettre en garde : il est inutile de servir de porte-parole aux Nègres. L'article 19 du Code Noir prévoit que les esclaves eux-mêmes peuvent se plaindre directement auprès du Procureur général.

-Et en même temps, reprit Paul, vous savez bien que l'esclave ne peut se déplacer sans autorisation de la part de son maître, sans quoi il peut se faire arrêter, ce qui limite singulièrement son droit à la parole,



n'est-ce pas ? En outre, il ne peut témoigner comme l'indique l'article 23 du Code Noir.

-Eh bien, tant pis. C'est comme ça, nous n'y pouvons rien... Mais, permettez-moi de vous faire remarquer, Monsieur de Miranville, reprit le Gouverneur, que si vous insinuez par là que la loi se contredit : signée par le Roi, représentant de Dieu sur terre, il est inconcevable que Dieu ait pu se tromper. Autrement dit, vos insinuations tiennent du blasphème. Et cela, aussi, est puni par le législateur...

-Si je puis me permettre, Monsieur le Gouverneur, fit Paul d'un ton qu'il voulait humble, vous avez sans doute été informé de l'affaire des esclaves marronnés, des noms de Rose et de Joshua. Ils ne cherchaient qu'à vivre ensemble et non se soustraire au droit de la colonie, c'est pourquoi je vous demande pour eux, sinon l'affranchissement, du moins toute votre clémence, pour leur permettre de vivre ensemble, comme leurs sentiments les y prêtent. Je suis disposé à les recueillir dans ma propriété, quitte à racheter l'esclave femme à Monsieur Alexis de Mirecourt...

(Suite au numéro de samedi...)

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Ek lo minis kominis shakinn néna son léstati an béton !

An so moman i sèlèb lo vintyinn anivèrsèr la mor lo prézidan Mitterand, konm di bann la ot, shakinn i sava de son kouplé, shakinn i rakont l'istwar a son manière. Nou va di pou nou, pou nou travayèr, pou moun an ba, bann pli démini, sak la mark a nou lo plis sé lo promié débi d'manda, rant 1981 é ziska 1984 dizon. Té falé mèt an plass lo program komin desidé rant sosyalis èk kominis é dizon pou lo kou, nou la trouv plito nout kont.

Pou travayèr, ni rotyin la bèss déza laz légal pou la rotrèt a 60 an, la sominn travay la pass de 40 èr a 39 èr, in sominn konzé payé an plis san mayé, la libèr bann radio lib, la aboli la pèn de mor, la goumant lo SMIG an bon pé d'fwa, la fé in lwa d'si lo drwa travayèr, la régulariz bann zimigré an poundiak. La pou vréman de 1981 a 1984 ni pé di té in politik de gosh. Lavé 4 minis kominis ansanm avèk.

Mi an souvyin dan lé 4 minis kominis navé lo minis la fonksyon piblik, é bin li la bétonn in léstati pou bann moun lavé pwin. Lavé solman in sèl fonksyon piblik èk aryink fonksyonèr léta. Li la fé in léstati pou bann moun i travay la kominn, konsèy zénéral, pou bann koléktivité, i apèl sa la fonksyon piblik téryorial. Ek sa li la fé osi in léstati pou bann moun i travay lopital, la fonksyon piblik ospitalièr. Boudikont zordi èk lo program komin, èk lo miniss kominis shakinn néna son léstati an béton !

Justin

« Li la tête do lé kabri » - in kozman pou la rout

Kabri nana la répitasyon pou bouz in bon pé : sa i sote par isi, sa i arsote par la-ba, sa lé nèrvé vèy pa koman. I mont dsi galé, i kalbite dann ranpar. Kabri, sa lé danjéré ! Alor kan in marmay lé nèrvé, i fé bonpé dézord, lé azité konm sé pa koué, demoun i di : « sa la tête do-lé kabri ». I pé dir osi lo moun la manz la vyann kabri maron - dann séga morisien i anparl kabri Rodrig : « Konm dir kabri Rodrig apé la gèr ! » - dann in médlé Serge Lebrasse i di « kabri sovaz »*. Kosa zot i anpans ? arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! zot va oir ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.

* Séga « Bal bobésh »